

**ETABLISSEMENT DES COMPTES RETRAÇANT LA TOTALITE DES OPERATIONS
AFFERENTES A L'EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
(données comptables – exercice 2023)**

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi n° 95.127 du 8 février 1995) et à l'article L 3131 – 5 du code de la commande publique, notre société est tenue de présenter à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public.

Les articles R 3131-2 à R3131-4 du code de la commande publique, encadrent son contenu en énumérant les « *données comptables* » qui doivent figurer dans le compte-rendu retraçant les opérations de l'exercice comptable :

- a- Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours.
Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon les critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes et notamment les charges de structure ;
- b- Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée ;
- c- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat ;
- d- Un compte-rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement y compris au regard des normes environnementales et de sécurité ;
- e- Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation ;
- f- Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles ;
- g- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué ;
- h- Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaires à la continuité du service public.

Plus précisément, vous trouverez dans notre rapport les éléments répondant aux points rappelés ci-dessus, étant précisé que notre société s'est rapprochée du modèle préconisé par l'ordre des experts comptables (« le rapport annuel du délégataire de service public », édité par Le courrier des Maires et des Elus Locaux)

Vous trouverez jointes au compte annuel de résultat de l'exploitation les pièces suivantes :

- Présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel (a/b).
- Annexe 1- règles et méthodes comptables (a/b), intégrant la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel d'exploitation de la délégation (e)
- Annexe 2 – gestion des services communs (a/b).

A la lumière des explications données par l'ordre des experts comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat (I-c) de l'article R3131-3 du code de la commande publique, a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

Concernant le compte-rendu de situation des biens et immobilisations (art. R 3131-4 (1°-a) du code de la commande publique), nous vous renvoyons d'une part au descriptif des équipements visés dans le rapport, et d'autre part le cas échéant au programme prévisionnel d'investissement pour l'exercice 2023.

Ensuite, l'inventaire des biens de la délégation, prévu au paragraphe 1° - c) de l'article R 3131-4 du code de la commande publique est intégré dans le rapport.

Il est complété par un état récapitulatif des investissements immobilisés nécessaires à l'exploitation du service public délégué réalisés au cours de l'exercice 2023 (art. R 3131-4 1° -b du code de la commande publique), ainsi qu'un état des autres dépenses de renouvellement (ayant la nature de charge) réalisées dans l'année (art. R 3131-3 -1° - c du code de la commande publique).

Enfin, à ce jour, seuls la reprise du personnel affecté à l'exécution de chaque contrat et le cas échéant les contrats de crédit-bail, nous semblent devoir être recensés comme des engagements à incidences financières nécessaires à la continuité du service public délégué (art. R 3131-4 -1° - d du code de la commande publique).

Par la production de ce rapport, notre société a rempli les obligations qui lui sont imposées par l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, et les articles L 3131 - 5 et R3131-2 et suivants du code de la commande publique. Il sera présenté lors d'une prochaine réunion de l'Assemblée Délibérante qui prend acte de sa transmission.

Dans le cadre plus général de son droit de contrôle, le délégant peut souhaiter avoir communication d'éléments supplémentaires, en dehors des obligations liées à la remise du rapport du délégataire. Notre société apportera bien entendu toutes les réponses utiles. Si la communication de ces éléments est souhaitée en vue de l'Assemblée Délibérante ayant pour objet de prendre acte de la transmission du rapport, nous vous remercions de bien vouloir nous réserver un délai raisonnable de préparation et de réponse.

Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport dont le délégant souhaiterait avoir communication dans le cadre de son droit de contrôle, sont tenues à sa disposition.

Puteaux – La Défense, le 30 mars 2024

Le Directeur Administratif et Financier
Etienne PIQUET



PRESENTATION DES METHODES ET DES ELEMENTS DE CALCUL ECONOMIQUE ANNUEL ET PLURIANNUEL**(Articles R 3131-3 - 1°) – a et b du code de la commande publique)**

- Les méthodes et éléments de calcul économique sont identiques et homogènes pour l'ensemble des sociétés françaises du groupe INDIGO.
- La structure analytique de notre société est identique à celle des autres sociétés du groupe.
- Le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société.
- Dans tous les cas, les éléments comptables, financiers et économiques présentés dans le rapport du délégataire émanent des états financiers de la comptabilité générale du délégataire ou du siège auquel il se rattache, établis conformément aux principes du Plan Comptable Général. Ils ont pour vocation la présentation économique des données financières de la DSP sur la durée du contrat et retracent la réalité économique du service.

Les principaux éléments concourant à l'établissement du compte annuel de résultat d'exploitation se composent en :

1. Produits et charges directs

Les opérations sont directement affectables au contrat ou à l'ouvrage. C'est le cas de la plus grande partie des postes figurant au compte de résultat :

- Produits : chiffre d'affaires, subvention d'exploitation et appels de charges amodiataires, ainsi que les produits divers.

- Charges : frais de personnel, frais d'entretien, maintenance et réparation, coûts liés à l'énergie et aux consommables, autres services extérieurs et honoraires, frais de fonctionnement administratifs et commerciaux, frais de sinistres nets de remboursement d'assurances, redevances et loyers dues au concédant, Contribution Economique Territoriale et Taxes foncières, charges de gros entretien et les charges de crédit-bail (amortissement et intérêts) le cas échéant.

2. Charges calculées

Il s'agit essentiellement de la quote-part annuelle d'amortissement¹ liée à l'investissement d'origine et aux investissements de renouvellement, ainsi que les dotations aux amortissements de fin de contrat qui sont constatées dès que la durée d'utilité des équipements excède la durée du contrat et que le délégataire a l'obligation de les remettre gratuitement au délégant au terme normal du contrat.

Les règles et modalités comptables sont décrites dans l'annexe 1.

¹ Hors impairment tests : le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société en excluant à compter de l'exercice 2015 l'impact des impairment tests, en cohérence avec la présentation de l'inventaire du patrimoine de la délégation de service public.

3. Charges indirectes

Elles recouvrent l'ensemble des frais communs nécessaires à plusieurs ouvrages ou contrats. Ceux-ci sont mutualisés au sein de sociétés prestataires

a. Les frais de structure

Les frais de structure relatifs à l'exercice 2023 sont facturés au moyen d'une clé de répartition dont le mécanisme est décrit à l'annexe 2.

b. Les polices d'assurances

Elles sont négociées annuellement au niveau du groupe INDIGO, afin de bénéficier d'économies d'échelles et regroupent :

- la Responsabilité Civile d'exploitation,
- la police Dommages parcs et locaux d'exploitation.

Elles sont affectées à chaque site d'exploitation au prorata du chiffre d'affaires généré par celui-ci.

c. Les charges financières

Quel que soit le mode de financement de l'ouvrage ou du contrat (emprunt ou fonds propres), il en résulte nécessairement une charge financière représentative du coût de ce financement.

Au sein du groupe INDIGO, il est réalisé une affectation standard de cette charge financière. Pour l'exercice 2023, il est appliqué un pourcentage de 4.8 % à la valeur non amortie, hors incidences des éventuelles dépréciations d'actifs au 31/12/2023. Le taux est revu annuellement à compter de l'exercice 2018 afin de refléter le coût d'endettement du groupe INDIGO et l'évolution de la conjoncture économique.

* *
*

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice ont été établis dans le respect des principes généraux comptables et conformément aux conventions, règles et méthodes d'évaluation générales comptables. Les comptes arrêtés au 31 décembre 2023 ont été préparés dans le respect des conventions générales prescrites par le plan comptable général, issu du règlement ANC n° 2016-07.

Par ailleurs, la société applique les dispositions comptables du règlement ANC n°2015-06 relatif au fonds commercial et au mali technique. L'application de ce règlement n'a pas d'incidence sur les comptes de la société.

La méthode de base retenue pour l'évaluation du patrimoine de la concession est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

(a) Les concessions

Sous cette rubrique figurent les droits d'entrée versés pour l'exploitation de certains parcs de stationnement ainsi que les immobilisations du domaine concédé incluant tout type d'immobilisations, revenant au concédant sans indemnité, au terme normal du contrat de concession. Il s'agit principalement :

- de gros-œuvre et de certains biens non renouvelables. Ces biens sont évalués à leur coût historique. Ces ouvrages ainsi que les droits d'entrée sont amortis linéairement sur la durée des contrats concernés sauf pour certains qui ont été dotés, à leur origine, d'un plan d'amortissement progressif.

- d'agencements renouvelables, d'installations techniques et de matériels amortis linéairement sur la durée probable d'utilisation.

(b) Les autres immobilisations incorporelles

Sous cette rubrique figurent notamment les logiciels. Ils sont amortis selon leur nature sur des durées variant de 1 à 5 ans.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les investissements propres à la société. Il s'agit de :

(a) constructions :

Parcs en pleine propriété ou bien acquis dans le cadre de baux à construction ou de baux emphytéotiques. Ces immobilisations sont évaluées et amorties linéairement sur une durée de 30 à 50 ans.

(b) matériels et outillages et autres immobilisations corporelles :

Ces éléments sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis selon la durée de vie du bien. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Immobilisations	Durée	Mode
Installation technique, matériel et outillage	2 à 30 ans	linéaire
Installation générale, agencement, aménagement	7 à 10 ans	linéaire
Matériel de transport	4 ans	linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	linéaire
Mobilier	7 à 9 ans	linéaire

La société applique les modalités d'amortissements dites de durée de vie utile. Ces modalités consistent à amortir le dernier renouvellement sur la durée résiduelle du contrat.

3. Provisions

Renouvellement et grosses réparations :

Sauf obligation contractuelle il n'est pas constitué de provision de renouvellement ou grosses réparations dans la mesure où ces dépenses sont immobilisées selon les méthodes décrites aux points 1 et 2.

GESTION DES FRAIS DE STRUCTURE Exercice 2023

A. Description du mécanisme de gestion des frais de structure du groupe INDIGO

Conformément aux règles d'organisation du groupe INDIGO, motivée par des objectifs de rationalisation et d'harmonisation des moyens mis en œuvre, la Société Délégataire confie aux sociétés compétentes du groupe, la société Indigo Park et la société Indigo Group depuis 2015, des missions de prestations de services pour l'exploitation des sites gérés par le groupe.

Les moyens des sociétés Indigo Park et Indigo Group comprennent ainsi les services dits communs correspondant aux services administratifs et fonctionnels du groupe INDIGO répartis géographiquement entre le siège social à Puteaux et les Directions Régionales.

Cette organisation permet aux sociétés Indigo Group et Indigo Park de disposer de moyens, notamment humains, importants et spécialisés, au bénéfice de l'ensemble des sociétés du groupe.

Ces frais de structure sont supportés par la Société Délégataire selon la méthode décrite ci-dessous.

B. Clé de répartition des frais de structure - Eléments chiffrés

La clé de répartition des frais de structure repose sur le chiffre d'affaires.

Les conventions de prestations de services internes du groupe prévoient, comme c'est l'usage communément admis dans l'OCDE, une refacturation basée sur l'assiette réelle des dépenses des sociétés Indigo Park et Indigo Group, ramenée à la quote-part de chiffre d'affaires du contrat dans le chiffre d'affaires consolidé.

La convention de licence de marque prévoit une rémunération basée sur un pourcentage de chiffre d'affaires, ici encore dans le cadre d'un usage communément admis dans l'OCDE.

Ainsi, concernant l'exercice 2023, l'affectation des frais de structure correspond à 8,96% du chiffre d'affaires du contrat de délégation de service public.

C. Gestion de l'Activité par les frais de structure

Indigo Park assure ainsi des missions de gestion technique, administrative, commerciale et comptable afférente à l'exploitation et exécute toutes les tâches relevant d'une gestion courante de ladite exploitation. A cette fin, la Société Indigo Park remplit notamment les missions suivantes :

1. Exécution directe de l'activité

- Recrutement et gestion administrative du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,
- Etablissement de la paie du personnel,
- Suivi des litiges et des contentieux prud'homaux,
- Animation des instances sociales représentatives et relations avec les syndicats patronaux et des salariés,
- Mise en œuvre du plan de formation professionnelle continue,
- Etablissement des statistiques d'exploitation, des rapports d'activité et de tous autres documents auxquels la société est assujettie légalement ou contractuellement.

2. Missions d'exploitation

- Suivi technique des sites de stationnement (parcs ou voirie) dont la gestion a été confiée à la Société ou dont elle est propriétaire et de leurs équipements,
- Entretien des sites précités,
- Maintenance et entretien des équipements précités,
- Choix des et relations avec les fournisseurs, le cas échéant conformément aux et avec le bénéfice des conditions d'achat propres au groupe INDIGO,
- Collecte des recettes pour le compte de la Société ou de ses clients amont,
- Relations avec les clients amonts,
- Relations avec les usagers/utilisateurs, notamment dans le cadre du Centre de Relation Clients (le « CRC ») ainsi que du Centre National de Télé-Opération (le « CNTO ») ou des Centres Régionaux de Télé-Opération (les « CRTO »),
- Mise en œuvre de la politique de qualité et de services du Groupe, ainsi que de sa charte graphique et de ses normes en matière d'aménagement et de signalétique mais aussi de politique environnementale,
- Application des dispositions contractuelles et réglementaires,
- Application et contrôle du respect des règles de sécurité,
- Recrutement et gestion du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,

- Etablissement des statistiques, des rapports d'activité et plus généralement de tous autres documents à la production desquels la Société est assujettie légalement ou contractuellement, aux fins de validation par la Société et envoi par cette dernière, en tant que de besoin, aux destinataires concernés,
 - Définition des conditions d'exploitation et surveillance générale de l'exploitation.
3. Missions commerciales
- Etudes de marché,
 - Prospection de marché,
 - Animation commerciales, développement de la clientèle aval,
 - Etude des produits et tarifs.
4. Missions administratives
- Etablissement des règlements intérieurs,
 - Suivi de la réglementation spécifique à l'Activité,
 - Suivi des dossiers contentieux en demande ou en défense, qu'ils soient ou non liés à des sinistres couverts par une police d'assurance,
 - Suivi et rédaction de contrats et d'avenants,
 - Etablissement des contrats d'abonnement et de location ou de cession de droits d'occupation (dont les amodiations),
 - Gestion du programme d'assurances, comprenant la souscription des polices d'assurance bénéficiant directement ou indirectement à la Société, ainsi que la gestion complète des sinistres subis par la Société ou causés aux tiers dans le cadre de l'Activité,
 - Suivi de la conformité à la réglementation, notamment en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel, la situation des fournisseurs ou la lutte contre la corruption.
5. Gestion de la société délégataire
- Gestion du système informatique et mise en place de nouveaux logiciels et équipements,
 - Contrôle de gestion, suivi budgétaire,
 - Elaboration, mise en place et suivi des procédures comptables,
 - Gestion de la trésorerie et des financements, négociation auprès des organismes bancaires des conditions de crédit ou de placement,
 - Tenue de la comptabilité et établissement des déclarations fiscales,
 - Etablissement de la consolidation et du reporting de gestion selon les normes appliquées par le Groupe INDIGO,
 - Relations avec les Commissaires aux comptes,
 - Gestion des réunions des organes sociaux et plus généralement toutes tâches relevant du droit des sociétés, ainsi que des délégations de pouvoirs en toutes matières,
 - Suivi de la conformité à la réglementation, notamment en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel ou la lutte contre la corruption.

Indigo Group consent une licence d'utilisation de ses marques et noms de domaine à la Société Délégataire et lui apporte son expertise dans les domaines suivants :

1. Politique de marque
Définition, coordination de la politique d'image du Groupe en France et à l'international, validation des événementiels, de la communication externe et interne, actions de développement et de suivi propre au Groupe.
2. Stratégie, études, développement
Définition des axes de stratégie, du marketing et de la communication du Groupe, réflexion sur les opérations de croissance externe ou de partenariat, validation des opérations retenues, réalisation d'études de marché et d'une veille concurrentielle.
3. Financement
Opérations de financements long terme, gestion des taux d'intérêt et du change, cautionnements et garanties, opérations en capital, prêts, relations avec les banques et les organismes de notation, politique de financement.
4. Innovation
Promotion, coordination, impulsion et validation des innovations retenues.

5. Audit interne
Sécurisation des données informatiques et monétiques, de création de valeur des organisations.

Les sociétés Indigo Park et Indigo Group interviennent sous le contrôle et la responsabilité de la société Délégataire qui reste, en tout état de cause le seul et unique cocontractant de la collectivité délégante.

2023

DA_130201-La Ciotat Parc du Centre

Société	Loi Amortissement	Sous Classe	Compte Valeur Brute	No IMMO	Désignation	Catégorie	Date de Mise en service	Valeur Brute au 31/12/2023	CUMUL AMORT A FIN 2023	VNC A FIN 2023
SOC_10595-INDIGO PARK	COMPTA	RETOUR	205400	IMM0001658	T30040 Cyber sécurité	LO5-ND-LOGICIELS plus de 5000 Euros (7 ans)	01/01/23	360	-88	272
	COMPTA	REPRISE	218340	IN16432107	ENS.NEC CDE5075 PC7+HP P2015+LCD 17	IN1-ND-MATERIEL INFORMATIQUE moins de 3000 Euros	08/07/08	858	-858	0
	COMPTA	REPRISE	218340	IN16432108	ENS.NEC CDE5077 PC7+HP P2015+LCD 17	IN1-ND-MATERIEL INFORMATIQUE moins de 3000 Euros	09/07/08	839	-839	0
	COMPTA	REPRISE	218340	IN16432156	INSTALLATION S/SITE ADSL SECURITY ROUTER	IN1-ND-MATERIEL INFORMATIQUE moins de 3000 Euros	21/10/08	1 107	-1 107	0
	COMPTA	REPRISE	218400	MO16430262	ENS.MOBILIER DE BUREAU	MO1-ND-MOBILIER DE BUREAU ET MAGASIN plus de 1000 €	07/07/08	2 580	-2 580	0
	COMPTA	REPRISE	218430	MO26430236	2 MEUBLES D'ACCUEIL ONDULO MERISIER	MO2-ND-PETIT MOBILIER MATERIEL BUREAU moins 1000 €	23/06/08	644	-644	0
	COMPTA	REPRISE	215400	OU26430487	AUTOLAVEUSE	OU2-ND-MATERIEL NETTOYAGE, ENTRETIEN, COMPTAGE	03/05/16	9 400	-9 400	-0
	COMPTA	REPRISE	215400	OU46430158	1 BALISE LIBER-T SKIDATA Q	OU4-ND-MATERIEL ECONOMIE D'ENERGIE	31/12/08	3 438	-3 438	0
	COMPTA	REPRISE	215400	OU46430252	ANTENNE LIBER-T GEA	OU4-ND-MATERIEL ECONOMIE D'ENERGIE	15/07/13	3 300	-3 300	0
	COMPTA	REPRISE	215400	OU46430274	ANTENNE LIBER T	OU4-ND-MATERIEL ECONOMIE D'ENERGIE	01/01/14	1 557	-1 557	-0
	COMPTA	REPRISE	215400	OU56430587	MATERIEL SAE BOX AXISAT + IHM	OU5-ND-MATERIEL SAE	25/10/16	24 631	-17 699	6 932
	COMPTA	REPRISE	215400	OU56430683	MODIF.PARMETRES ORION INTEGRATION PEAGE	OU5-ND-MATERIEL SAE	11/06/18	3 936	-2 188	1 748
	COMPTA	REPRISE	215400	OU66430239	RESEAU TATA - INSTALLATION ET MIGRATION	OU6-ND-RESEAU TATA	29/05/12	1 635	-1 635	0
	COMPTA	REPRISE	215400	OU66430866	MATERIEL TATA 2016 DA 130201	OU6-ND-RESEAU TATA	01/01/16	795	-795	0
COMPTA	REPRISE	215400	OU76430038	FIBRE OPTIQUE	OU7-ND-GTC - GESTION TECHNIQUE CENTRALISEE	16/09/19	1 190	-511	679	
COMPTA	REPRISE	218200	VH16430052	SCOOTER YAMAHA CYGNUS X 125	VH1-ND-VEHICULES AUTOMOBILES	07/05/09	1 109	-1 109	0	
COMPTA	REPRISE	218200	VH16430096	SCOOTER VIN LBTCJ3B2GA152002	VH1-ND-VEHICULES AUTOMOBILES	27/07/16	1 700	-1 700	0	
Sous Total Biens de reprise								59 078	-49 447	9 631
SOC_13720-INDIGO INFRA FRANCE	COMPTA	RETOUR	222300	AM16200277	DA TRVX VPS T73020 AMENAGEMENT	AME-CO-AMENAGEMENTS	01/12/08	406 326	-406 326	0
	COMPTA	RETOUR	222300	AM16200318	CUVE A GASOIL 500 LITRES	AME-CO-AMENAGEMENTS	01/01/10	0	0	0
	COMPTA	RETOUR	222300	AM16200517	PROFIL/BANDE ANTIDERAPANT PMR	AME-CO-AMENAGEMENTS	03/03/15	1 475	-1 303	173
	COMPTA	RETOUR	222300	AM16200528	TRAVAUX DE SERRURERIE	AME-CO-AMENAGEMENTS	01/07/15	2 295	-1 957	338
	COMPTA	RETOUR	222300	AM16200727	BLOC AU SOL	AME-CO-AMENAGEMENTS	31/07/18	3 480	-1 887	1 593
	COMPTA	RETOUR	222300	AM16200757	TX BUREAU ACCUEIL	AME-CO-AMENAGEMENTS	01/01/18	1 350	-810	540
	COMPTA	RETOUR	222300	AM16200766	AMENAG. BORDURE ENTREE PARKING	AME-CO-AMENAGEMENTS	09/01/19	1 085	-540	545
	COMPTA	RETOUR	222300	AS16200018	DA TRVX VPS T73020 ASCENSEUR	ASH-CO-ASCENSEUR HYDRAULIQUE	01/01/08	54 274	-41 842	12 431
	COMPTA	RETOUR	222300	AS16200070	ASCENSEURS	ASH-CO-ASCENSEUR HYDRAULIQUE	01/01/19	94 903	-25 893	69 010
	COMPTA	RETOUR	222300	AS26200111	TX DU PLAN DE FIABILISATION ASCENSEURS	ASE-CO-ASCENSEUR ELECTRIQUE	01/01/19	11 039	-3 012	8 027
	COMPTA	RETOUR	222200	AU16200031	DEPLOIEMENT INTRAPARC	ALA-CO-AUTOMATE ALARME	01/02/09	5 200	-3 900	1 300
	COMPTA	RETOUR	222300	CL16200043	CLIMATISATION LOCAL	CLIM-CO-CLIMATISATION + VENTILATION LOCAUX	01/10/14	1 435	-1 328	107
	COMPTA	RETOUR	222300	CL16200044	CLIMATISATION LOCAL	CLIM-CO-CLIMATISATION + VENTILATION LOCAUX	01/10/14	1 435	-1 328	107
	COMPTA	RETOUR	222300	CL16200079	CLIMATISATION BUREAU ET LOCAL TECHNIQUES	CLIM-CO-CLIMATISATION + VENTILATION LOCAUX	12/03/18	4 725	-2 744	1 981
	COMPTA	RETOUR	222300	CL16200081	CLIMATISATION BUREAU & LOCAL TECHNIQUE	CLIM-CO-CLIMATISATION + VENTILATION LOCAUX	01/01/19	4 725	-2 363	2 362
	COMPTA	RETOUR	221100	CO16200017	DA TRVX VPS T73020 GROS OEUVRE	CON-CO-CONCESSIONS	01/12/08	4 344 978	-2 392 674	1 952 304
	COMPTA	RETOUR	221100	CO16200017_245	DA TRVX VPS T73020 GROS OEUVRE	CON-CO-CONCESSIONS	01/12/08	0	0	0
	COMPTA	RETOUR	221100	CO16200017_252	DA TRVX VPS T73020 GROS OEUVRE	CON-CO-CONCESSIONS	01/12/08	0	0	0
	COMPTA	RETOUR	222300	DI16200025	DA TRVX VPS T73020 DETECTION INCENDIE	PINCE-CO-PROTECTION INCENDIE	01/12/08	60 080	-60 080	0
	COMPTA	RETOUR	222300	DI16200080	RADIO CONTINUE	PINCE-CO-PROTECTION INCENDIE	25/01/17	13 810	-6 386	7 424
	COMPTA	RETOUR	222300	EL36200074	DA TRVX VPS T73020 COURANTS FAIBLES FORT	ELE-CO-INSTALLATION ELECTRIQUE	01/12/08	256 955	-256 955	0
	COMPTA	RETOUR	222300	EL36200242	ECLAIRAGE HYDRO	ELE-CO-INSTALLATION ELECTRIQUE	31/10/15	1 996	-1 631	365
	COMPTA	RETOUR	222300	EL36200246	130201 RELAMPING NIV -1	ELE-CO-INSTALLATION ELECTRIQUE	25/09/15	2 925	-2 418	507
	COMPTA	RETOUR	222300	EL36200279	170 REGLETTES ECLAIRAGE POUR N-2ET N-3	ELE-CO-INSTALLATION ELECTRIQUE	30/06/16	5 595	-4 199	1 396
	COMPTA	RETOUR	222300	EL36200304	POSE ET RACCORDEMENT LUMINAIRES	ELE-CO-INSTALLATION ELECTRIQUE	01/01/17	7 409	-5 187	2 222
	COMPTA	RETOUR	222200	EL56200039	HORLOGES ECONOMIE D ENERGIE	MATELEC-CO-MATERIEL ELECTRIQUE	15/07/16	3 726	-3 726	0
	COMPTA	RETOUR	222200	EL56200075	BLOC SOL INOX	MATELEC-CO-MATERIEL ELECTRIQUE	28/02/19	2 262	-2 189	73
	COMPTA	RETOUR	222200	GT16200018	GTC POSE/RACCORD.WAGO	GTC-CO-GTC - GESTION TECHNIQUE CENTRALISEE	01/01/17	10 993	-7 696	3 296
	COMPTA	RETOUR	222200	IMM0000161	Eclairage sécurité - b Installation matériel n 11/	MATELEC-CO-MATERIEL ELECTRIQUE	01/06/21	990	-769	221
	COMPTA	RETOUR	222300	IMM0000162	Prestation et travaux menuiserie	AME-CO-AMENAGEMENTS	01/06/21	996	-327	669
	COMPTA	RETOUR	222300	IMM0000163	Sprinklers Achat matériel neuf (Sp 05/	SPRINK-CO-SPRINKLERS	01/06/21	15 510	-308	1 202
	COMPTA	RETOUR	222300	IMM0000164	Prestation et travaux marquage au sol	MARSOL-CO-MARQUAGE AU SOL VOIRIE	01/06/21	4 068	-3 765	303
	COMPTA	RETOUR	222300	IMM0000165	Prestation ponctuelle et travaux porte automatique	GAZ-CO-DETECTION GAZ	01/06/21	8 160	-1 674	6 486
	COMPTA	RETOUR	222300	IMM0000310	TRAVAUX DE PEINTURE AU SOL NIV -3	MARSOL-CO-MARQUAGE AU SOL VOIRIE	01/11/21	1 920	-1 094	826
	COMPTA	RETOUR	222300	IMM0000314	RAPATRIEMENT JALONNEMENT DYNAMIQUE	SIGNA-CO-SIGNALTIQUE	01/11/21	1 550	-1 452	98
	COMPTA	RETOUR	222200	IMM0000325	CHGT REGLETTES LED SELON DEVIS N°: DE11642/21	MATELEC-CO-MATERIEL ELECTRIQUE	01/11/21	3 000	-1 632	1 368
	COMPTA	RETOUR	222300	IMM0000336	COFFRET DE RELAYAGE SELON DEVIS DP/21/11/0182-0	CLIM-CO-CLIMATISATION + VENTILATION LOCAUX	01/11/21	4 900	-1 327	3 573
	COMPTA	RETOUR	222300	IMM0000489	REPRISE PEINTURE NIV-3	PEIPROV-CO-PEINTURE (PROVINCE)	01/03/22	1 770	-321	1 450
	COMPTA	RETOUR	222300	IMM0000578	Continuité 4G/GSM dans le bureau d'accueil	ELE-CO-INSTALLATION ELECTRIQUE	01/03/22	3 711	-696	3 015
	COMPTA	RETOUR	222300	IMM0000579	TVX SUITE TRIENNALE 2020	GAZ-CO-DETECTION GAZ	01/03/22	3 931	-497	3 434
	COMPTA	RETOUR	222300	IMM0000672	Correctif surpresseur bureau d'accueil	CLIM-CO-CLIMATISATION + VENTILATION LOCAUX	01/04/22	5 580	-1 023	4 557
	COMPTA	RETOUR	222200	IMM0000696	Mise aux normes loi de finance et RGPD	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	22/04/22	4 368	-739	3 629
	COMPTA	RETOUR	222300	IMM0000700	Mise en place d'une réserve de gazoil sprinkler	GAZ-CO-DETECTION GAZ	04/04/22	2 932	-340	2 592
	COMPTA	RETOUR	222200	IMM0000702	Remplacement centrale intrusion	ALA-CO-AUTOMATE ALARME	01/04/22	1 596	-186	1 410
COMPTA	RETOUR	222200	IMM0000737	LED	MATELEC-CO-MATERIEL ELECTRIQUE	01/06/22	1 565	-1 227	338	
COMPTA	RETOUR	222200	IMM0000806	Remplacement caméras HS et de mauvaise qualité	VIDEO-CO-VIDEO	01/08/22	1 558	-320	1 238	
COMPTA	RETOUR	222300	IMM0000808	Pose et raccordement des réglettes LED	ELE-CO-INSTALLATION ELECTRIQUE	01/08/22	1 785	-292	1 493	

Société	Loi Amortissement	Sous Classe	Compte Valeur Brute	No IMMO	Désignation	Catégorie	Date de Mise en service	Valeur Brute au 31/12/2023	CUMUL AMORT A FIN 2023	VNC A FIN 2023
COMPTA	RETOUR	222300	IMM0000896	Installation matériel neuf (Sprinklers)	SPRINK-CO-SPRINKLERS	01/10/22	2 880	-479	2 401	
COMPTA	RETOUR	222300	IMM0000945	CPLT IMM0000896 Sprinklers	SPRINK-CO-SPRINKLERS	01/11/22	1 890	-314	1 576	
COMPTA	RETOUR	222200	IMM0001218	Mise en place d'un enregistreur 16 voie	VIDEO-CO-VIDEO	01/02/23	1 233	-170	1 064	
COMPTA	RETOUR	222300	IMM0001219	PROTECTION CHENAL DE SORTIE	AME-CO-AMENAGEMENTS	01/02/23	2 950	-313	2 637	
COMPTA	RETOUR	222300	IMM0001231	TRAVAUX DE PEINTURE CAGES ESCALIERS/BUREAU ACCUEI	PEIPROV-CO-PEINTURE (PROVINCE)	02/02/23	18 916	-1 213	17 703	
COMPTA	RETOUR	222300	IMM0001235	MISE EN PLACE DE FERME-PORTES	AME-CO-AMENAGEMENTS	15/02/23	1 663	-146	1 517	
COMPTA	RETOUR	222300	IMM0001305	Audit elect pour IRVE	AME-CO-AMENAGEMENTS	01/03/23	1 365	-234	1 131	
COMPTA	RETOUR	222200	IMM0001470	Achat matériel électricité	MATELEC-CO-MATERIEL ELECTRIQUE	01/06/23	959	-304	655	
COMPTA	RETOUR	222300	IMM0001477	Mise à juor des plans incendie	GAZ-CO-DETECTION GAZ	01/06/23	863	-41	822	
COMPTA	RETOUR	222200	IMM0001616	Mise en place de caméras IRVE	VIDEO-CO-VIDEO	01/08/23	4 969	-278	4 691	
COMPTA	RETOUR	222200	IMM0001700	Etudes	BRV7-CO-BORNES DE RECHARGES VEHICULES ELECTRIQUES	01/10/23	1 240	-60	1 180	
COMPTA	RETOUR	222300	IMM0001723	MISE À JOUR DES PLANS INCENDIE	GAZ-CO-DETECTION GAZ	01/10/23	-863	41	-822	
COMPTA	RETOUR	222300	IMM0001724	MISE À JOUR DES PLANS INCENDIE	GAZ-CO-DETECTION GAZ	01/10/23	863	-41	822	
COMPTA	RETOUR	221100	IMM0001786	Travaux supplémentaires IRVE 2022	CONS-CO-CONSTRUCTION	01/12/23	7 191	-46	7 145	
COMPTA	RETOUR	215400	OU56200000	SAE RACCORDEMENT SYSTEME INTRAPARC	OU5-ND-MATERIEL SAE	01/12/08	20 215	-20 215	0	
COMPTA	RETOUR	222200	PE16200278	DA TRVX VPS T73020 PEAGE	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/12/08	51 739	-51 739	0	
COMPTA	RETOUR	222200	PE16200296	CABLAGE CONTROLE ACCES EXTERIEUR PARC	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/04/10	4 901	-4 901	0	
COMPTA	RETOUR	222200	PE16200388	LECTEUR PIETON SUPPLEMENT.ACCE HOPITAL	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/01/14	1 993	-1 993	0	
COMPTA	RETOUR	222200	PE16200717	SOCLE DE CAISSE EASY PMR	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/01/17	1 834	-1 284	550	
COMPTA	RETOUR	222200	PE16200718	BORNE D ENTREE COLUMN	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/01/17	8 274	-5 793	2 481	
COMPTA	RETOUR	222200	PE16200735	LECTEUR PIETON	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	06/06/17	1 683	-1 106	577	
COMPTA	RETOUR	222200	PE16200813	KIT RENFORCEMENT SERRURE CAISSE	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	08/10/18	1 030	-539	491	
COMPTA	RETOUR	222200	PE16200833	EQUIPEMENT VOIE D ENTREE	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/01/19	19 517	-9 762	9 755	
COMPTA	RETOUR	222200	PE16200834	EQUIPEMENT ZONE INTERMEDIAIRE	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/01/19	14 844	-7 425	7 419	
COMPTA	RETOUR	222200	PE16200835	EQUIPEMENT DE VOIE DE SORTIE	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/01/19	29 155	-14 582	14 572	
COMPTA	RETOUR	222200	PE16200836	CAISSE AUTOMATIQUE MIXTE	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/01/19	17 914	-8 960	8 954	
COMPTA	RETOUR	222200	PE16200837	LECTEUR PIETON	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/01/19	18 400	-9 203	9 197	
COMPTA	RETOUR	222200	PE16200838	CAISSE MANUELLE	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/01/19	5 638	-2 820	2 818	
COMPTA	RETOUR	222200	PE16200839	SERVEUR PARK	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/01/19	29 419	-14 715	14 704	
COMPTA	RETOUR	222200	PE16200871	FABRICATION ET POSE ARCEAUX PROTECT BORN	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	21/11/19	3 210	-1 321	1 889	
COMPTA	RETOUR	222200	PE26200194	MIGRATION FLUX MONETIQUES SOUS IP	MONNE-CO-MATERIEL MONETIQUE	01/11/13	3 056	-3 056	0	
COMPTA	RETOUR	222300	PI26200028	DA TRVX VPS T73020 PEINTURE	PEIPROV-CO-PEINTURE (PROVINCE)	01/12/08	127 346	-127 346	0	
COMPTA	RETOUR	222300	PI26200060	PEINTURE & MARQUAGE PLACE MOTOS	PEIPROV-CO-PEINTURE (PROVINCE)	01/01/14	4 321	-2 881	1 440	
COMPTA	RETOUR	222300	PI26200123	BANDES SEPARATRICES ET NUMEROS	PEIPROV-CO-PEINTURE (PROVINCE)	11/03/19	7 946	-2 549	5 397	
COMPTA	RETOUR	222200	PO16200022	DA TRVX VPS T73020 POMPES RELEVAGE	POMPE-CO-POMPES DE RELEVAGE	01/12/08	33 339	-33 339	0	
COMPTA	RETOUR	222300	SG16200018	LOGICIEL MISE EN SERV PR GUIDAGE	SGUIDE-CO-SYSTEME DE GUIDAGE A LA PLACE	16/11/19	1 310	-541	770	
COMPTA	RETOUR	222300	SI16200063	1 SIGNALTIQUE	SIGN-CO-NOUVELLE SIGNALTIQUE INDIGO	01/11/08	0	0	0	
COMPTA	RETOUR	222300	SI16200066	DA TRVX VPS T73020 SIGNALISATION	SIGN-CO-NOUVELLE SIGNALTIQUE INDIGO	01/12/08	0	0	0	
COMPTA	RETOUR	222300	SI16200115	CAISSON DOUBLE FACE & DYNAMIQUE	SIGN-CO-NOUVELLE SIGNALTIQUE INDIGO	28/03/12	2 470	-2 470	0	
COMPTA	RETOUR	222300	SI16200261	ECLAIRAGE ET ALIMENTATION DE SECOURS	SIGN-CO-NOUVELLE SIGNALTIQUE INDIGO	01/01/18	1 000	-600	400	
COMPTA	RETOUR	222300	SI36200055	MARQUE INDIGO	SIGN-CO-NOUVELLE SIGNALTIQUE INDIGO	01/01/16	4 269	-4 269	0	
COMPTA	RETOUR	222300	SP16200016	DA TRVX VPS T73020 SPRINKLERS	SPRINK-CO-SPRINKLERS	01/12/08	0	0	0	
COMPTA	RETOUR	221100	VE16200016	DA TRVX VPS T73020 VENTILATION	VENTIL-CO-VENTILATION	01/12/08	82 639	-45 507	37 132	
COMPTA	RETOUR	222200	VI16200064	DA TRVX VPS T73020 VIDEO SONO GTC	VIDEO-CO-VIDEO	01/12/08	27 011	-27 011	0	
COMPTA	RETOUR	222200	VI16200067	2 CAMERAS OPTION LUMINAIRE DETECTEUR PRE	VIDEO-CO-VIDEO	01/03/09	2 516	-2 516	0	
COMPTA	RETOUR	222200	VI16200181	VIDEO SURVEILLANCE	VIDEO-CO-VIDEO	23/03/17	916	-775	140	
Sous Total Biens de retour								5 934 388	-3 669 181	2 265 206
TOTAL La Ciotat Parc du Centre								5 993 466	-3 718 628	2 274 837

2023
DA_130202-La Ciotat Vieux Port

Société	Loi Amortissement	Sous Classe	Compte Valeur Brute	No IMMO	Désignation	Catégorie	Date de Mise en service	Valeur Brute au 31/12/2023	CUMUL AMORT A FIN 2023	VNC A FIN 2023	
SOC_10595-INDIGO PARK	COMPTA	RETOUR	205400	IMM0001878	T30040 Cyber sécurité	LO5-ND-LOGICIELS plus de 5000 Euros (7 ans)	01/01/23	360	-88	272	
	COMPTA	REPRISE	215400	IMM0002539	Changement batterie autolaveuse	OU2-CO-MATERIEL NETTOYAGE, ENTRETIEN, COMPTAGE	04/08/23	2 295	-134	2 161	
	COMPTA	REPRISE	218300	MA16430216	PHOTOCOPIEUR BIZHUB C203+DF611+CD26+ARCH	MA1-ND-MATERIEL DE BUREAU plus de 1000 € MANAGEMEN	31/07/09	3 154	-3 154	0	
	COMPTA	REPRISE	218400	MO16430285	ENS.MOBILIER DE BUREAU POUR ACCUEIL	MO1-ND-MOBILIER DE BUREAU ET MAGASIN plus de 1000 € N	21/04/09	2 418	-2 418	0	
	COMPTA	REPRISE	218430	MO26430242	2 MEUBLES D ACCUEIL ONDULO MERISIER	MO2-ND-PETIT MOBILIER MATERIEL BUREAU moins 1000 €	26/02/09	704	-704	0	
	COMPTA	REPRISE	218430	MO26430245	ENS.MOBILIER DE BUREAU POUR ACCUEIL	MO2-ND-PETIT MOBILIER MATERIEL BUREAU moins 1000 €	30/03/09	374	-374	0	
	COMPTA	REPRISE	218430	MO26430246	POUTRE 3 FAUTEUILS	MO2-ND-PETIT MOBILIER MATERIEL BUREAU moins 1000 €	27/05/09	311	-311	0	
	COMPTA	REPRISE	215400	OU26430486	AUTOLAVEUSE	OU2-ND-MATERIEL NETTOYAGE, ENTRETIEN, COMPTAGE	03/05/16	9 400	-9 400	-0	
	COMPTA	REPRISE	215400	OU46430182	1 BALISE LIBER-T SKIDATA	OU4-ND-MATERIEL ECONOMIE D'ENERGIE	30/06/09	3 438	-3 438	0	
	COMPTA	REPRISE	215400	OU46430253	ANTENNE LIBER-T GEA	OU4-ND-MATERIEL ECONOMIE D'ENERGIE	15/07/13	3 300	-3 300	0	
	COMPTA	REPRISE	215400	OU46430275	ANTENNE LIBER T	OU4-ND-MATERIEL ECONOMIE D'ENERGIE	01/01/14	1 934	-1 934	0	
	COMPTA	REPRISE	215400	OU56430588	MATERIEL SAE BOX AXISAT + IHM	OU5-ND-MATERIEL SAE	25/10/16	23 449	-16 850	6 599	
	COMPTA	REPRISE	215400	OU56430690	MODIF.PARAMETRES ORION INTEGRATION PEAGE	OU5-ND-MATERIEL SAE	19/06/18	3 636	-2 013	1 623	
	COMPTA	REPRISE	215400	OU66430229	RESEAU TATA : INSTALLATION ET MIGRATION	OU6-ND-RESEAU TATA	15/02/12	1 635	-1 635	0	
	COMPTA	REPRISE	215400	OU66430868	MATERIEL TATA 2016 DA 130202	OU6-ND-RESEAU TATA	01/01/16	1 236	-1 236	0	
	COMPTA	REPRISE	218200	VH16430052/2	SCOOTER YAMAHA CYGNUS X 125	VH1-ND-VEHICULES AUTOMOBILES	07/05/09	1 109	-1 109	0	
	COMPTA	REPRISE	218200	VH16430097	SCOOTER LBJTCJ3B2GA152002	VH1-ND-VEHICULES AUTOMOBILES	27/07/16	1 700	-1 700	0	
	Sous Total Biens de reprise								60 453	-49 798	10 655
	SOC_13720-INDIGO INFRA FRANCE	COMPTA	RETOUR	222300	AM16200316	DA TRVX VPS MENUISERIE CARRELAGE PLOMBER	AME-CO-AMENAGEMENTS	01/12/09	369 449	-369 449	0
COMPTA		RETOUR	222300	AM16200404	TX CONSTRUCTION PARC T73021	AME-CO-AMENAGEMENTS	01/10/12	1 545	-1 545	0	
COMPTA		RETOUR	222300	AM16200527	TX SERRURERIE	AME-CO-AMENAGEMENTS	01/07/15	3 250	-2 771	479	
COMPTA		RETOUR	222300	AM16200711	TX AMENAGEMENT PEAGE	AME-CO-AMENAGEMENTS	01/06/18	415	-232	183	
COMPTA		RETOUR	222300	AS26200024	DA TRVX VPS ASCENSEUR	ASE-CO-ASCENSEUR ELECTRIQUE	01/12/09	102 473	-53 396	49 078	
COMPTA		RETOUR	222300	AS26200094	ASCENSEUR NEUF	ASE-CO-ASCENSEUR ELECTRIQUE	30/08/18	92 570	-26 480	66 090	
COMPTA		RETOUR	222300	AS26200112	TX DU PLAN DE FIABILISATION ASCENSEUR	ASE-CO-ASCENSEUR ELECTRIQUE	01/01/19	11 209	-3 058	8 151	
COMPTA		RETOUR	222300	CL16200042	CLIMATISATION LOCAL	CLIM-CO-CLIMATISATION + VENTILATION LOCAUX	01/10/14	1 435	-1 328	107	
COMPTA		RETOUR	221100	CO16200022	DA TRVX VPS GROS OEUVRE	CON-CO-CONCESSIONS	01/12/09	4 862 747	-2 618 992	2 243 755	
COMPTA		RETOUR	221100	CO16200022_252	DA TRVX VPS GROS OEUVRE	CON-CO-CONCESSIONS	01/12/09	0	0	0	
COMPTA		RETOUR	222300	DI16200031	DA TRVX VPS DETECTION CO2 ET INCENDIE	PINCE-CO-PROTECTION INCENDIE	01/12/09	60 014	-58 161	1 853	
COMPTA		RETOUR	222300	DI16200124	MATERIELS COLONNES SECHES	PINCE-CO-PROTECTION INCENDIE	24/05/19	2 402	-738	1 664	
COMPTA		RETOUR	222300	EL36200088	DA TRVX VPS COURANT FORT ET FAIBLE	ELE-CO-INSTALLATION ELECTRIQUE	01/12/09	249 183	-249 183	0	
COMPTA		RETOUR	222300	EL36200211	RELAMPING N-1	ELE-CO-INSTALLATION ELECTRIQUE	15/09/15	2 925	-2 439	486	
COMPTA		RETOUR	222300	EL36200258	130202 - 160 LUMINUX 80 HYDRO	ELE-CO-INSTALLATION ELECTRIQUE	03/03/16	2 661	-2 083	577	
COMPTA		RETOUR	222300	EL36200386	REGLETTES LED + TUBES	ELE-CO-INSTALLATION ELECTRIQUE	28/02/19	1 140	-552	588	
COMPTA		RETOUR	222300	EL36200390	ALIMENTAT° DES REGLETTES LED	ELE-CO-INSTALLATION ELECTRIQUE	18/06/19	3 600	-1 634	1 966	
COMPTA		RETOUR	222200	EL56200021	ECLAIRAGE SECURITE - BLOCS DE SECOURS	MATELEC-CO-MATERIEL ELECTRIQUE	29/05/13	2 437	-2 437	0	
COMPTA		RETOUR	222200	EL56200076	BLOC AU SOL	MATELEC-CO-MATERIEL ELECTRIQUE	28/02/19	3 274	-3 169	105	
COMPTA		RETOUR	222200	EL56200078	ECLAIRAGE LUM16178	MATELEC-CO-MATERIEL ELECTRIQUE	31/03/19	1 368	-1 300	68	
COMPTA		RETOUR	222200	EL56200079	ETANCHE TUBE	MATELEC-CO-MATERIEL ELECTRIQUE	31/03/19	4 348	-4 134	215	
COMPTA		RETOUR	222200	GT16200017	GTC -POSE RACCORDE AUTOMATE /RESEAU WAGO	GTC-CO-GTC - GESTION TECHNIQUE CENTRALISEE	01/01/17	8 758	-6 131	2 626	
COMPTA		RETOUR	222300	IMM0000166	Prestation ponctuelle et travaux porte automatique	PORT-CO-PORTES	01/06/21	4 409	-905	3 504	
COMPTA		RETOUR	222300	IMM0000167	Prestation et travaux marquage au sol	MARSOL-CO-MARQUAGE AU SOL VOIRIE	01/06/21	5 820	-5 387	433	
COMPTA		RETOUR	222300	IMM0000168	Serrurerie Intervention serrurerie 19/	AME-CO-AMENAGEMENTS	01/06/21	6 195	-2 179	4 016	
COMPTA		RETOUR	222200	IMM0000169	Eclairage sécurité - b Achat matériel neuf (Ec 16/	MATELEC-CO-MATERIEL ELECTRIQUE	01/06/21	8 073	-6 059	2 014	
COMPTA		RETOUR	222300	IMM0000326	REPRISE LIGNE BLANCHE+ 2 FLECHES BLANCHES	MARSOL-CO-MARQUAGE AU SOL VOIRIE	01/11/21	935	-501	434	
COMPTA		RETOUR	222300	IMM0000327	Prestation et travaux menuiserie	AME-CO-AMENAGEMENTS	01/11/21	861	-283	578	
COMPTA		RETOUR	222200	IMM0000331	Remplacement de réglette selon devis no 1000007913	MATELEC-CO-MATERIEL ELECTRIQUE	01/11/21	4 785	-2 483	2 302	
COMPTA		RETOUR	222200	IMM0000382	REPLACEMENT REGLETTE RAMPE VEHICULES	MATELEC-CO-MATERIEL ELECTRIQUE	01/11/21	1 969	-887	1 082	
COMPTA		RETOUR	222300	IMM0000400	Reprise joints de dilatation et pose plat de bande	GAZ-CO-DETECTION GAZ	01/11/21	5 230	-758	4 472	
COMPTA		RETOUR	222300	IMM0000528	TRAVAUX CURATIF SUITE TRIENNAL 2020	GAZ-CO-DETECTION GAZ	01/03/22	1 873	-262	1 611	
COMPTA		RETOUR	222300	IMM0000676	Pose plat de bande alu et tresse coupe-feu	GAZ-CO-DETECTION GAZ	01/04/22	12 560	-1 503	11 057	
COMPTA		RETOUR	222200	IMM0000685	Remplacement centrale alarme intrusion	ALA-CO-AUTOMATE ALARME	01/04/22	1 691	-196	1 495	
COMPTA		RETOUR	222200	IMM0000695	Mise aux normes loi de finance et RGPD	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	22/04/22	1 200	-203	997	
COMPTA		RETOUR	222300	IMM0000699	Mise en place d'une réserve de gazoil	GAZ-CO-DETECTION GAZ	04/04/22	2 932	-340	2 592	
COMPTA		RETOUR	222200	IMM0000719	EXTINCTEURS	EXT-CO-EXTINCTEURS	01/06/22	3 578	-3 228	350	
COMPTA		RETOUR	222300	IMM0000721	PLAN D INTERVENTION +EVACUATION	GAZ-CO-DETECTION GAZ	01/06/22	1 781	-525	1 256	
COMPTA		RETOUR	222200	IMM0000748	REGLETTES	MATELEC-CO-MATERIEL ELECTRIQUE	01/06/22	4 015	-2 721	1 294	
COMPTA		RETOUR	222300	IMM0000755	REPLACEMENT COFFRET DE RELAYAGE NIV-3	GAZ-CO-DETECTION GAZ	01/06/22	4 900	-1 087	3 813	
COMPTA		RETOUR	222200	IMM0000807	Remplacement caméras HS et de mauvaise qualité	VIDEO-CO-VIDEO	01/08/22	2 337	-480	1 857	
COMPTA		RETOUR	222300	IMM0000810	Pose et raccordement des réglettes LED	ELE-CO-INSTALLATION ELECTRIQUE	01/08/22	2 295	-362	1 933	
COMPTA		RETOUR	222200	IMM0000826	Connectique pour néons LED	MATELEC-CO-MATERIEL ELECTRIQUE	01/09/22	4 037	-2 294	1 742	
COMPTA		RETOUR	222300	IMM0000897	Sprinklers	SPRINK-CO-SPRINKLERS	01/10/22	2 880	-444	2 436	
COMPTA		RETOUR	222300	IMM0000944	Sprinklers	SPRINK-CO-SPRINKLERS	01/11/22	1 890	-291	1 599	
COMPTA		RETOUR	222300	IMM0001220	Protection chenal de sorte Vieux port	AME-CO-AMENAGEMENTS	01/02/23	2 950	-314	2 636	
COMPTA		RETOUR	222300	IMM0001230	TRAVAUX DE PEINTURE,FLECHES ET BIENV CHEZ INDIGO	SIGNA-CO-SIGNALTIQUE	02/02/23	3 870	-354	3 516	

Société	Loi Amortissement	Sous Classe	Compte Valeur Brute	No IMMO	Désignation	Catégorie	Date de Mise en service	Valeur Brute au 31/12/2023	CUMUL AMORT A FIN 2023	VNC A FIN 2023
	COMPTA	RETOUR	222300	IMM0001236	MISE EN PLACE DE FERME-PORTES	AME-CO-AMENAGEMENTS	15/02/23	2 138	-188	1 950
	COMPTA	RETOUR	222300	IMM0001306	AUDIT ELEC POUR IRVE	AME-CO-AMENAGEMENTS	01/03/23	1 365	-235	1 130
	COMPTA	RETOUR	222300	IMM0001462	REMPACEMENT DE DEUX PORTES COUPE-FEU	PORT-CO-PORTES	01/06/23	12 306	-567	11 738
	COMPTA	RETOUR	222200	IMM0001471	Achat matériel électricité	MATELEC-CO-MATERIEL ELECTRIQUE	01/06/23	1 214	-385	829
	COMPTA	RETOUR	222200	IMM0001473	PHONIE PARKING VP/PHONIE APPEL DE SECOURS	PHONIE-CO-PHONIE	01/06/23	6 427	-475	5 952
	COMPTA	RETOUR	222200	IMM0001487	REMPACEMENT AUTOMATE	GTC-CO-GTC - GESTION TECHNIQUE CENTRALISEE	01/07/23	1 753	-137	1 617
	COMPTA	RETOUR	222200	IMM0001491	REMPACEMENT DU SERVEUR D'INTERPHONIE	PHONIE-CO-PHONIE	01/07/23	1 194	-71	1 123
	COMPTA	RETOUR	222200	IMM0001584	PHONIE PARKING VP/PHONIE APPEL DE SECOURS	PHONIE-CO-PHONIE	01/08/23	380	-20	360
	COMPTA	RETOUR	222200	IMM0001614	Mise en place de caméras IRVE pour les bornes elec	VIDEO-CO-VIDEO	01/08/23	2 725	-152	2 572
	COMPTA	RETOUR	222200	IMM0001699	Etudes	BRV7-CO-BORNES DE RECHARGES VEHICULES ELECTRIQUES	01/10/23	1 240	-60	1 180
	COMPTA	RETOUR	222300	IMM0001770	Mise à jour plans incendie IRVE	GAZ-CO-DETECTION GAZ	01/12/23	1 803	-39	1 764
	COMPTA	RETOUR	221100	IMM0001784	Travaux supplémentaires IRVE 2022	CONS-CO-CONSTRUCTION	01/12/23	4 084	-26	4 058
	COMPTA	RETOUR	222200	PE16200291	DA TRVX VPS PEAGE	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/12/09	46 309	-46 309	0
	COMPTA	RETOUR	222200	PE16200719	FOURNITURE SOCLE CAISSE EASY PMR	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/01/17	1 834	-1 284	550
	COMPTA	RETOUR	222200	PE16200720	BORNE D ENTREE COLUMN GATE	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/01/17	8 817	-6 173	2 644
	COMPTA	RETOUR	222200	PE16200842	EQUIPEMENT DE VOIE ENTREE	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/01/19	20 780	-10 394	10 386
	COMPTA	RETOUR	222200	PE16200843	EQUIPEMENT DE VOIE DE SORTIE	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/01/19	31 042	-15 526	15 516
	COMPTA	RETOUR	222200	PE16200844	CAISSE AUTOMATIQUE MIXTE	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/01/19	19 074	-9 540	9 534
	COMPTA	RETOUR	222200	PE16200845	LECTEUR PIETON	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/01/19	7 836	-3 920	3 917
	COMPTA	RETOUR	222200	PE16200846	CAISSE MANUELLE	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/01/19	1 711	-856	855
	COMPTA	RETOUR	222200	PE16200847	SERVEUR PARK	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/01/19	6 493	-3 248	3 245
	COMPTA	RETOUR	222200	PE16200870	FABRICAT° ET POSE ARCEAUX BORNE	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	21/11/19	3 210	-1 321	1 889
	COMPTA	RETOUR	222200	PE26200195	MIGRATION FLUX MONETIQUES SOUS IP	MONE-CO-MATERIEL MONETIQUE	01/11/13	3 056	-3 056	0
	COMPTA	RETOUR	222300	PF26200042	AUTOMATISATION RIDEAU PIETON	PORT-CO-PORTES	09/09/10	2 480	-2 201	279
	COMPTA	RETOUR	222300	PI26200037	DA TRVX VPS PEINTURE	PEIPROV-CO-PEINTURE (PROVINCE)	01/12/09	283 388	-274 638	8 750
	COMPTA	RETOUR	222300	PI26200061	PEINTURE MURS DES CAGES CHARTE VINCI	PEIPROV-CO-PEINTURE (PROVINCE)	01/01/14	6 545	-4 364	2 181
	COMPTA	RETOUR	222200	PO16200025	DA TRVX VPS POMPES DE RELEVAGE	POMPE-CO-POMPES DE RELEVAGE	01/12/09	40 998	-40 998	0
	COMPTA	RETOUR	222300	SI16200084	DA TRVX VPS SIGNALISATION	SIGN-CO-NOUVELLE SIGNALETIQUE INDIGO	01/12/09	0	0	0
	COMPTA	RETOUR	222300	SI16200138	CAISSON DOUBLE/MODULE LEDS	SIGN-CO-NOUVELLE SIGNALETIQUE INDIGO	20/06/13	0	0	0
	COMPTA	RETOUR	222300	SI16200165	PANNEAU ACCES INTERDIT	SIGN-CO-NOUVELLE SIGNALETIQUE INDIGO	14/03/14	1 479	-1 449	30
	COMPTA	RETOUR	222300	SI36200056	MARQUE INDIGO	SIGN-CO-NOUVELLE SIGNALETIQUE INDIGO	01/01/16	4 269	-4 269	0
	COMPTA	RETOUR	222300	SP16200017	DA TRVX VPS SPINKLERS	SPRINK-CO-SPRINKLERS	01/12/09	0	0	0
	COMPTA	RETOUR	222300	SP16200071	INSTALLAT° SPRINKLER	SPRINK-CO-SPRINKLERS	25/06/19	2 165	-548	1 617
	COMPTA	RETOUR	222300	SP16200078	SPRINKLER REMPLACT DEBIMETRE	SPRINK-CO-SPRINKLERS	05/06/20	2 385	-483	1 902
	COMPTA	RETOUR	221100	VE16200020	DA TRVX VPS VENTILATION	VENTIL-CO-VENTILATION	01/12/09	33 281	-17 925	15 357
	COMPTA	RETOUR	222200	VI16200182	VIDEO SURVEILLANCE	VIDEO-CO-VIDEO	23/03/17	1 705	-1 444	261
	COMPTA	RETOUR	222200	VI26200021	DA TRVX VPS INTRAPARC VIDEO ASSISTANCE	VIDEO-CO-VIDEO	01/12/09	41 084	-39 816	1 269
Sous Total Biens de retour								6 486 837	-3 935 375	2 551 463
TOTAL La Ciotat Vieux Port								6 547 290	-3 985 173	2 562 118

Indigo Infra France

Comptes annuels au 31/12/2023

1 place des Degrés Tour Voltaire 92800 Puteaux / La Défense

**Société anonyme
N° RCS 304646078**

SOMMAIRE

Page de garde.....	1
SOMMAIRE.....	2
BILAN - ACTIF.....	3
BILAN - PASSIF.....	4
COMPTE DE RESULTAT (1ère partie).....	5
COMPTE DE RESULTAT (suite).....	6
Faits caractéristiques de l'exercice et changements de méthode.....	7
Règles et méthodes comptables.....	8
Règles et méthodes comptables (suite).....	9
Etat de l'actif immobilisé.....	10
Etat des amortissements.....	11
Etat des provisions.....	12
Etat des échéances des créances et des dettes.....	13
Etat des charges à payer et des produits à recevoir.....	14
Liste des filiales et des participations.....	15
Variation des capitaux propres et composition du capital social.....	16
Engagements hors bilan.....	17
Fiscalité différée ou latente.....	18
Charges et produits exceptionnels.....	19
Opérations avec les entreprises liées.....	20

Indigo Infra France
Comptes annuels au 31/12/2023

BILAN-ACTIF	31/12/2023			31/12/2022
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	247 626 570	153 747 290	93 879 280	99 752 028
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	51 057	1 664	49 393	20 101
Avances sur immobilisations incorporelles	12 443 298		12 443 298	3 705 955
TOTAL immobilisations incorporelles	260 120 925	153 748 953	106 371 972	103 478 084
Terrains				
Constructions	7 581 913	5 314 963	2 266 949	1 944 054
Installations techniques, matériel	4 042 361	2 385 412	1 656 949	1 489 040
Autres immobilisations corporelles	554 719	499 844	54 875	72 036
Immobilisations en cours	1 541 183		1 541 183	1 368 383
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles	13 720 176	8 200 219	5 519 957	4 873 512
Participations	71 710 204	5 931 754	65 778 450	61 009 450
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	242 975		242 975	231 406
TOTAL immobilisations financières (2)	71 953 178	5 931 754	66 021 425	61 240 855
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	345 794 279	167 880 926	177 913 353	169 592 451
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
TOTAL Stock				
Avances et acomptes versés sur commandes	881 572		881 572	1 605 240
Clients et comptes rattachés	8 818 910	1 417 547	7 401 363	7 901 019
Autres créances	15 499 896	38 437	15 461 459	13 694 892
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances d'exploitation (3)	24 318 806	1 455 984	22 862 822	21 595 911
Valeurs mobilières de placement				
dont actions propres:				
Disponibilités	2 152 350		2 152 350	3 728 366
TOTAL Disponibilités	2 152 350		2 152 350	3 728 366
Charges constatées d'avance (3)	4 263 731		4 263 731	4 816 451
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	31 616 459	1 455 984	30 160 475	31 745 967
Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Prime de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	377 410 738	169 336 910	208 073 828	201 338 418
(1) dont droit au bail :				
(2) dont à moins d'un an :				
(3) dont à plus d'un an :			2 012 548	2 152 552

Indigo Infra France
Comptes annuels au 31/12/2023

BILAN-PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
Capital social ou individuel	16 431 968	16 431 968
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	4 916 610	4 916 610
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	1 643 197	1 643 197
Réserves statutaires ou contractuelles	5 335 716	5 335 716
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	49 020	45 470
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	17 036 895	17 524 136
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	45 413 404	45 897 096
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		
Provisions pour risques	307 206	730 480
Provisions pour charges		513 000
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	307 206	1 243 480
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers	51 878 918	64 082 253
TOTAL Dettes financières (1)	51 878 918	64 082 253
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	363 818	366 680
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (1)	12 780 952	10 571 633
Dettes fiscales et sociales (1)	4 017 703	5 746 535
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (1)	3 547 721	4 222 956
Autres dettes (1)	84 825 729	64 117 028
TOTAL Dettes	105 535 922	85 024 832
Produits constatés d'avance (1)	4 938 378	5 090 758
TOTAL DETTES (IV)	162 353 218	154 197 843
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	208 073 828	201 338 418
(1) dont à plus d'un an	40 738 204	53 193 447
dont à moins d'un an	121 251 196	100 637 716
(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque :		

Indigo Infra France
Comptes annuels au 31/12/2023

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	36 355	
Production vendue biens		
Production vendue services	76 332 576	75 651 147
Chiffre d'affaires net	76 368 931	75 651 147
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	173 137	161 040
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	1 328 636	5 881 079
Autres produits	17 322	143 762
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	77 888 026	81 837 027
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	38 495	43 732
Variation de stock (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)		
Autres achats et charges externes (5)	30 042 196	27 058 249
Impôts, taxes et versements assimilés	1 188 334	1 807 894
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations d'exploitation		
Sur immobilisation : dotations aux amortissements	11 241 173	11 018 687
Sur immobilisation : dotations aux provisions		
Sur actif circulant : dotations aux provisions	429 326	297 663
Pour risques et charges : dotations aux provisions	85 245	195 911
Autres charges	19 551 985	18 198 529
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	62 576 753	58 620 666
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	15 311 273	23 216 362
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations (3)	3 027 001	3 891 851
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	114 300	33 466
Reprises sur provisions et transferts de charges	4 769 000	
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	7 910 301	3 925 317
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		1 247 700
Intérêts et charges assimilées (4)	3 465 957	2 088 805
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	3 465 957	3 336 505
RÉSULTAT FINANCIER	4 444 344	588 812
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	19 755 617	23 805 174

Indigo Infra France
Comptes annuels au 31/12/2023

	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	17 699	64 002
Produits exceptionnels sur opérations en capital	252 941	
Reprises sur provisions et transferts de charges	2 361 026	1 369 775
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	2 631 666	1 433 777
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 345	451
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	28 391	36 342
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 553 427	1 454 936
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	1 585 163	1 491 729
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	1 046 503	-57 952
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	3 765 225	6 223 086
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	88 429 993	87 196 122
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	71 393 098	69 671 986
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	17 036 895	17 524 136
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) dont produits concernant les entreprises liées	3 140 841	3 925 314
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées	3 465 957	2 088 805
(5) y compris :		
- redevances de crédit bail immobilier		
- redevances de crédit bail mobilier		

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET CHANGEMENTS DE METHODE

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif n'est à signaler au cours de cet exercice.

2. CHANGEMENTS DE METHODE OU DE PRESENTATION

Aucun changement de méthode comptable n'a été effectué pendant l'exercice.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice ont été établis dans le respect des principes généraux comptables et conformément aux conventions, règles et méthodes d'évaluation générales comptables. Les comptes annuels ont été préparés dans le respect des conventions générales prescrites par le Plan Comptable Général, issu du règlement ANC n° 2016-07.

Par ailleurs, la société applique les dispositions comptables du règlement ANC n°2015-06 relatif au fonds commercial et au mali technique. L'application de ce règlement n'a pas d'incidence sur les comptes de la société.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

(a) Les concessions

Sous cette rubrique figurent les droits d'entrée versés pour l'exploitation de certains parcs de stationnement ainsi que les immobilisations du domaine concédé incluant tout type d'immobilisations revenant au concédant, sans indemnité, en fin de contrat de concession. Il s'agit principalement :

- de gros-œuvre et de certains biens non renouvelables. Ces biens sont évalués à leur coût historique. Ces ouvrages ainsi que les droits d'entrée sont amortis linéairement sur la durée des contrats concernés sauf pour certains qui ont été dotés, à leur origine, d'un plan d'amortissement progressif.
- d'agencements renouvelables, d'installations techniques et de matériels amortis linéairement sur la durée probable d'utilisation.

(b) Les autres immobilisations incorporelles

Sous cette rubrique figurent notamment les logiciels. Ils sont amortis selon leur nature sur des durées variant de 1 à 5 ans.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les investissements propres à la société.

(a) Constructions

il s'agit de parcs en pleine propriété ou bien acquis dans le cadre de baux à construction ou de baux emphytéotiques. Ces immobilisations sont évaluées et amorties linéairement sur une durée de 30 à 50 ans.

(b) Matériels et outillages et autres immobilisations corporelles

Ces éléments sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis selon la durée de vie du bien. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Immobilisations	Durée	Mode
Install. techniques, matériel et outillage	2 à 30 ans	Linéaire
Install. gén., agencements, aménagements	7 à 10 ans	Linéaire
Matériel de transport	4 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	Linéaire
Mobilier	7 à 9 ans	Linéaire

La société applique les nouvelles modalités d'amortissement dites de durée de vie utiles. Ces modalités consistent à amortir le dernier renouvellement sur la durée résiduelle du contrat.

REGLES ET METHODES COMPTABLES (suite)

3. Avances et acomptes

Ces postes comprennent les sommes versées aux fournisseurs en vue de l'acquisition des immobilisations.

4. Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'achat frais d'acquisition inclus. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'acquisition des titres apparaît supérieure à la quote-part de la situation nette de la filiale, corrigée éventuellement des plus values latentes et des perspectives de rentabilité.

5. Créances clients

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale et provisionnées, le cas échéant au cas par cas, compte tenu de leur ancienneté et de leur probabilité de recouvrement.

6. Provisions pour risques et charges

La société ne comptabilise pas de provision pour renouvellement, sauf si un engagement contractuel l'y oblige formellement.

7. Impôts sur les sociétés

La société est intégrée dans le groupe fiscal constitué par la SAS INFRAFOCH TOPCO, en vertu d'une convention d'intégration fiscale signée avec la SAS INFRAFOCH TOPCO.

8. Identités des sociétés consolidantes

La société est intégrée globalement dans les comptes consolidés au 31/12/2023 des sociétés :

- SAS INFRA FOCH TOPCO - 1, place des Degrés - Tour Voltaire - 92800 Puteaux la Défense.
- SAS INDIGO GROUP - 1, place des Degrés - Tour Voltaire - 92800 Puteaux la Défense.

Indigo Infra France
Comptes annuels au 31/12/2023

ACTIF IMMOBILISE		Valeur brute au début de l'exercice	Réévaluation	Acqu. et apports
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles		247 929 402		13 083 313
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)		247 929 402		13 083 313
Terrains				
Constructions	Sur sol propre	3 333 239		45 149
	Sur sol d'autrui	1 071 088		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	2 615 517		345 005
Installations techniques, matériel et outillage industriels		3 557 634		321 281
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	299 752		
	Matériel de transport	2 828		
	Matériel de bureau et mobilier informatique	252 140		
	Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours		1 368 383		669 860
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)		12 500 580		1 381 296
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations		71 710 204		
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		231 406		11 569
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (III)		71 941 609		11 569
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		332 371 591		14 476 178

ACTIF IMMOBILISE		Virement	Cession	Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation Valeur d'origine
Frais d'établissement et de développement					
Autres postes d'immobilisations incorporelles		-300 611	591 179	260 120 925	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)		-300 611	591 179	260 120 925	
Terrains					
Constructions	Sur sol propre	16 198		3 394 585	
	Sur sol d'autrui			1 071 088	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	155 718		3 116 239	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		163 445		4 042 361	
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers			299 752	
	Matériel de transport			2 828	
	Matériel de bureau et mobilier informatique			252 140	
	Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours		-497 060		1 541 183	
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)		-161 699		13 720 176	
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations				71 710 204	
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières				242 975	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (III)				71 953 178	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		-462 310	591 179	345 794 279	

Indigo Infra France
Comptes annuels au 31/12/2023

AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE					
Immobilisations amortissables		Début d'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Autres postes d'immobilisations incorporelles		142 090 292	11 041 186	562 788	152 568 690
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)		142 090 292	11 041 186	562 788	152 568 690
Terrains					
Constructions	Sur sol propre	3 241 333	2 147		3 243 479
	Sur sol d'autrui	132 636	26 328		158 964
	Installations générales, agencements	1 701 822	210 665		1 912 486
Installations techniques, matériels et outillages		2 068 595	316 646		2 385 241
Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements divers	227 716	17 127		244 844
	Matériel de transport	2 828			2 828
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	252 140			252 140
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)		7 627 068	572 913		8 199 981
TOTAL GENERAL (I+II)		149 717 361	11 614 099	562 788	160 768 671

Indigo Infra France
Comptes annuels au 31/12/2023

PROVISIONS DE L'EXERCICE				
Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
- Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992				
Provisions implantation étranger après 1.1.1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES (I)				
Provisions pour litige				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour amortissements de fin de contrats				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	1 243 480	85 245	1 021 519	307 206
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)	1 243 480	85 245	1 021 519	307 206
Provisions sur immos incorporelles	2 361 026		1 180 762	1 180 263
Provisions sur immos corporelles		238		238
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participations	10 700 754	0	4 769 000	5 931 754
Provisions sur autres immos financières				
Provisions sur stocks				
Provisions sur comptes clients	1 192 550	429 326	204 329	1 417 547
Autres provisions pour dépréciations	38 437			38 437
PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS (III)	14 292 767	429 564	6 154 092	8 568 239
TOTAL GENERAL (I+II+III)	15 536 247	514 809	7 175 611	8 875 445
Dont dotations et reprises d'exploitation		514 571	1 225 849	
Dont dotations et reprises financières			4 769 000	
Dont dotations et reprises exceptionnelles		238	1 180 762	
Dépréciations des titres mis en équivalence				

Indigo Infra France
Comptes annuels au 31/12/2023

ETAT DES CREANCES		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immos financières		242 975		242 975
TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE (I)		242 975		242 975
Clients douteux ou litigieux		1 655 321	1 655 321	
Autres créances clients		7 163 589	7 163 589	
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée	2 667 338	2 667 338	
	Autres impôts			
	Divers	2 042 457	2 042 457	
Groupes et associés		8 085 643	8 085 643	
Débiteurs divers		3 586 030	3 586 030	
Charges constatées d'avance		4 263 731	2 251 183	2 012 548
TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT (II)		29 464 109	27 451 561	2 012 548
TOTAL DES CREANCES (I+II)		29 707 084	27 451 561	2 255 523
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				

ETAT DES DETTES		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine					
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine					
Emprunts et dettes financières divers		51 878 918	12 500 789	18 633 042	20 745 088
Fournisseurs et comptes rattachés		12 780 952	12 780 952		
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		92 221	92 221		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée	1 624 765	1 624 765		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts	2 300 717	2 300 717		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		3 547 721	3 547 721		
Groupes et associés		66 823 352	66 823 352		
Autres dettes		18 002 376	18 002 376		
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance		4 938 378	3 578 303	426 898	933 176
TOTAL DES DETTES		161 989 400	121 251 196	19 059 940	21 678 264
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		12 200 000			

Indigo Infra France
Comptes annuels au 31/12/2023

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES							
CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Augment.	Diminut.	Affectation du résultat N-1	Distribut. Dividendes	Apports et fusions	Clôture
Capital social ou individuel	16 431 968						16 431 968
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	4 916 610						4 916 610
Ecart de réévaluation							
Réserve légale	1 643 197						1 643 197
Réserves statutaires ou contractuelles	5 335 716						5 335 716
Réserves réglementées							
Autres réserves							
Report à nouveau	45 470			17 524 136	-17 520 586		49 020
Résultat de l'exercice	17 524 136	17 036 895		-17 524 136			17 036 895
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
TOTAL CAPITAUX PROPRES	45 897 096	17 036 895			-17 520 586		45 413 404

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL					
Catégories de titres	Nombre au début de l'exercice	Créés au cours de l'exercice	Remboursés au cours de l'exercice	Nombre au 31/12/2023	Valeur nominale
Actions ordinaires	1 026 998			1 026 998	16,00
Actions amorties					
Actions à dividendes prioritaires sans droit de vote					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Parts fondateurs					
TOTAL	1 026 998			1 026 998	

Indigo Infra France
Comptes annuels au 31/12/2023

ENGAGEMENTS HORS BILAN		MONTANTS
ENGAGEMENTS RECUS		
Garantie travaux		30 150 000
Garantie de paiement		5 138 356
TOTAL		35 288 356
ENGAGEMENTS DONNES		
Garanties d'exécution des conventions de concessions ou prestations		3 737 183
Garanties de bonnes fin travaux		1 398 500
Garanties de paiements ou contentieux ou fiscales		15 811
Garanties financières Mère pour le compte de filiale		5 000 000
Locations Immobilières		9 390 913
Redevances fixes DSP		44 343 284
Engagements d'achats et d'investissement		30 633 805
TOTAL		94 519 496

Indigo Infra France
Comptes annuels au 31/12/2023

FISCALITE DIFFEREE OU LATENTE		
	Base	Impôt (1)
Accroissement de la dette future d'impôt		
Charges immobilisées	74 532	18 633
Ecart de conversion Actif		
Autres charges déduites d'avance		
Total	74 532	18 633
Allègement de la dette future d'impôt		
Provisions risques et charges		
Provision pour dépréciations	1 555 772	388 943
Charges à payer	92 221	23 055
Ecart de conversion Passif		
Autres produits taxés d'avance		
Déficits reportables fiscalement		
Total	1 647 993	411 998
Situation différée nette		-393 365

(1) Taux d'impôt : 25,00%

Indigo Infra France
Comptes annuels au 31/12/2023

OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES

COMPTES DE BILAN	ACTIF	PASSIF
Titres de participations et créances rattachées	71 710 204	
Prêts		
Immobilisations financières	71 710 204	
Créances clients et comptes rattachés	2 140 909	
Autres créances	9 830 214	
Créances	11 971 124	
Emprunts et dettes financières divers		51 574 289
Dettes financières		51 574 289
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		8 600 633
Dettes sur immobilisations		674 879
Autres dettes		66 788 258
Dettes		76 063 770

COMPTES DE RESULTAT	CHARGES	PRODUITS
Charges et produits d'exploitation	28 259 142	919 188
Charges et produits financiers	3 465 957	7 909 841
Charges et produits exceptionnels		



Information sur les moyens mis en œuvre permettant de veiller au respect des principes d'égalité des usagers devant le service public, de neutralité et de laïcité du service public

Article 1^{er}-II de la loi n°2021-1109 du 24/08/2021 confortant le respect des principes de la République

Notre société assure la gestion d'un service public dans le cadre d'un contrat de concession.

Afin de vous informer au titre de nos obligations issues de l'article 1^{er}-II de la loi n°2021-1109 du 24/08/2021, nous vous communiquons les mesures mises en œuvre par les sociétés du Groupe Indigo pour informer les personnes qui participent à l'exécution du service public, des obligations issues du respect du principe d'égalité des usagers devant le service public et des principes de neutralité et de laïcité du service public.

1. Moyens mis en œuvre au sein de l'organisation du Groupe Indigo

Les contrats de prestations de services internes du Groupe faisant intervenir la société Indigo Park intègrent désormais la référence au respect du principe d'égalité des usagers devant le service public, et des principes de laïcité et de neutralité du service public. Une clause a été insérée à cet effet, par avenant, reproduite ci-dessous :

Clause insérée par avenant aux contrats de prestation de services

Article 1 – Obligation spécifique applicable aux contrats relevant de la commande publique et de l'exécution d'un service public

Dans le cadre du Contrat, il est rappelé que conformément à la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 (article 1 – paragraphe II) confortant le respect des principes de la République, l'égalité des usagers devant le service public et les principes de laïcité et de neutralité du service public doivent être respectés.

Le Prestataire participant à l'exécution du service public, il s'engage à respecter les dispositions de la loi dans le cadre de l'exécution du Contrat. Et à ce titre, il veille à ce que ses salariés ou les personnes sur lesquelles il exerce une autorité hiérarchique ou un pouvoir de direction, lorsqu'ils participent à l'exécution du service public, s'abstiennent notamment de manifester leurs opinions politiques ou religieuses, traitent



de façon égale toutes les personnes et respectent leur liberté de conscience et leur dignité.

Il est précisé que la Société a l'obligation de communiquer à ses clients amont concernés, les dispositions contractuelles reprenant les obligations imposées aux personnes participant à la mission de service public dans le cadre de l'application de la loi susvisée. A ce titre, les termes du présent avenant seront communiqués aux clients amont concernés, ce que le Prestataire reconnaît et accepte.

En cas de manquement constaté au respect de l'égalité des usagers devant le service public et aux principes de laïcité et de neutralité du service public :

- le Prestataire prendra toutes les mesures nécessaires pour faire cesser le manquement et en justifiera sans délai à la Société ;*
- En cas de demande de mise à l'écart d'un agent affecté à l'exécution du service public de tout contact avec les usagers du service, le Prestataire devra examiner la demande et communiquer à la Société les mesures adaptées et proportionnées mises en œuvre. »*

Au sein de l'organisation de notre Groupe, les moyens mis en œuvre pour informer les collaborateurs concernés du respect des principes d'égalité des usagers devant le service public, de laïcité et de neutralité du service public sont à titre principal :

- L'intégration de ces principes et de leur respect dans le cadre du règlement intérieur des entreprises concernées du Groupe ;
- La mise à disposition d'une tenue de travail.

En cas de manquement par l'un de nos collaborateurs soumis aux obligations d'égalité de traitement des usagers, de laïcité et de neutralité dans le cadre de l'exécution du service public, le collaborateur s'expose aux sanctions prévues par le règlement intérieur de l'entreprise, étant rappelé que l'application d'une sanction relève de la seule politique générale de l'entreprise en matière de gestion des ressources humaines et que selon les principes de droit applicable, elle doit être adaptée et proportionnée et soumise à une confidentialité de la procédure.

Par ailleurs, une campagne de sensibilisation des personnels concernés et une formation spécifique des managers sera mise en place sur la période 2024 à 2025 (en cohérence avec le calendrier défini pour les agents de la fonction publique) permettant notamment de mettre en place les supports de sensibilisation ou de formation.



LE REGLEMENT INTERIEUR DE L'ENTREPRISE : CLAUSE DE NEUTRALITE

En application des dispositions de l'article L1321-2-1 du code du travail, le règlement intérieur dispose depuis 2020 d'une clause de neutralité (loi n°2013-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels):

Article L1321-2-1 du code du travail :

Le règlement intérieur peut contenir des dispositions inscrivant le principe de neutralité et restreignant la manifestation des convictions des salariés si ces restrictions sont justifiées par l'exercice d'autres libertés et droits fondamentaux ou par les nécessités du bon fonctionnement de l'entreprise et si elles sont proportionnées au but recherché.

S'agissant des principes de neutralité et de laïcité du service public, notre groupe a en 2022 actualisé la clause de neutralité des règlements intérieurs en vigueur, afin de faire expressément référence aux dispositions de l'article 1^{er} de la loi n°2021-1109 du 24/08/2021 :

« Article Neutralité, extrait du Règlement Intérieur en vigueur depuis décembre 2022

En vertu de l'article L1321-2-1 du code du travail et des dispositions de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 (article 1^{er}) confortant le respect des principes de la République, il est rappelé que les principes de neutralité et de laïcité du service public sont applicables à l'ensemble des services publics y compris lorsque ceux-ci sont assurés par des organismes de droit privé. Par conséquent, les salariés (...) affectés à des marchés publics ou à des concessions de service public doivent se conformer à ces principes et en assurer l'application. (...) »

MISE A DISPOSITION D'UNE TENUE VESTIMENTAIRE

Compte tenu des spécificités liées à notre métier, le Groupe Indigo met à la disposition de ses collaborateurs présents sur site une tenue vestimentaire de travail qui concourt au respect des principes de laïcité et de neutralité.



2. Moyens mis en œuvre à l'égard des tiers/personnes extérieures au Groupe Indigo et intervenant sur les sites et ouvrages que nous gérons.

Les prestations confiées à des tiers intervenant sur les sites que nous gérons portent principalement sur les missions suivantes : le nettoyage, la fourniture de consommables, la surveillance, la maintenance-réparation ou l'intervention d'organisme de contrôle des équipements et installations.

Pour ces prestations confiées à des tiers, nous avons engagé une démarche d'information et de sensibilisation de nos fournisseurs et prestataires qui se formalise par l'insertion dans la Charte achats responsables du Groupe Indigo, d'un paragraphe sur l'application du principe d'égalité de traitement des usagers, et des principes de laïcité et de neutralité attachés à l'exécution des contrats relevant de la commande publique et ayant pour objet l'exécution d'un service public.

Nous précisons que cette charte est annexée aux différents contrats que nous concluons avec nos partenaires, permettant ainsi de répondre à notre obligation d'information si ceux-ci participent à la mission de service public.

« Extrait de la Charte achats responsables du groupe Indigo :

8.8 Obligation spécifique applicable aux contrats relevant de la commande publique et à l'exécution d'une mission de service public

Certaines des prestations réalisées dans le cadre des activités du Groupe, interviennent sur un site exploité par le Groupe au titre d'un contrat relevant de la Commande Publique et participant à l'exécution d'un service public.

A ce titre, et conformément à la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 (article 1 – paragraphe II) confortant le respect des principes de la République, les principes d'égalité des usagers devant le service public et les principes de laïcité et de neutralité du service public doivent être respectés dans le cadre de la gestion de ces sites, y compris lorsque cette gestion est assurée par un organisme de droit privé.

Il est rappelé que le respect de ces principes s'impose à toute personne à laquelle est confiée pour partie l'exécution de la mission de service public. Il lui appartient de prendre



les mesures adaptées à cet effet, et en particulier il veille à ce que ses salariés ou les personnes sur lesquelles il exerce une autorité hiérarchique ou un pouvoir de direction, lorsqu'ils participent à l'exécution du service public, s'abstiennent notamment de manifester leurs opinions politiques ou religieuses, traitent de façon égale toutes les personnes et respectent leur liberté de conscience et leur dignité.

Tout Fournisseur reconnaît ainsi avoir été informé de l'existence de ces principes et de leur application dans les sites exploités par le Groupe au titre d'un contrat relevant de la Commande Publique et participant à l'exécution d'un service public.

3. Autres Moyens

En cas de réclamation relative au respect du principe d'égalité de traitement des usagers devant le service public et aux principes de neutralité et de laïcité du service public, nous précisons que les usagers bénéficient des canaux suivants :

Courrier : Indigo - 1 Place des Degrés - TSA 43214 – 92919 La Défense Cedex

Mail : service.client@group-indigo.com

Direction Régionale
146 rue Paradis
13006 Marseille
T. 04 91 37 34 34

Réf. ABR 0146-24

Lettre recommandée avec AR

2024 05 16 14

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE
Courrier arrivé le

21 MAI 2024

Marseille, le 16 mai 2024

Madame Marie-Josée NAHLER
Directeur Adjoint au Stationnement
METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE
Tour La Marseillaise
2 bis, Boulevard Euromed – Quai d'Arenc
13002 MARSEILLE

Objet : Rapport d'activité 2023 – Parcs de stationnement Centre et Vieux-Port / La Ciotat

Madame le Directeur Adjoint,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint deux exemplaires du rapport d'activité 2023 concernant les parcs de stationnement en objet.

Nous vous faisons également parvenir des éléments complémentaires conformément aux dispositions du décret n° 2005-236 du 14 mars 2005.

Vous trouverez donc ci-joints :

- Une note générale « Etablissement des comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public » accompagnée des documents suivants :
 - Présentation des Méthodes et des Eléments de Calcul Economique Annuel et Pluriannuel.
 - Règles et méthodes comptables exercice 2023 (Annexe 1).
 - Gestion des Services communs exercice 2023 (Annexe 2).

Mes services se tiennent à votre disposition pour analyser à votre convenance l'ensemble de ces documents.

Je vous prie d'agréer, Madame le Directeur Adjoint, à l'expression de ma considération distinguée.



Pierre BONNABAUD
Directeur Régional

Indigo Infra France
Tour Voltaire
1 Place des Degrés
F-92800 Puteaux (La Défense)
www.group-indigo.com

Société Anonyme au capital de 16 431 968 Euros
304 646 078 RCS Nanterre – SIRET 304 646 078 00481
APE 5221 Z – TVA FR 75 304 646 078

Pour toute correspondance
Indigo – Direction Régionale
146 rue Paradis
13006 MARSEILLE